

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 décembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lagarde



Délibération n° 19-01 du 16 décembre 2021

PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS AU PROJET « ÉDUCATION À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE POUR LES COLLÉGIEN.NE.S DE 11 À 15 ANS DANS 3 TERRITOIRES EUROPÉENS » ET NON COUVERTS PAR LA SUBVENTION ERASMUS+

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Règlement (UE) n ° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant "Erasmus +": le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'accord de partenariat conclu le 25 février 2021 entre le Département de la Seine-Saint-Denis, l'association bulgare Y-PEER et l'association suédoise RFSU Göteborg,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- VALIDE la convention passée avec le programme Erasmus+ Jeunesse et Sport stipulant les engagements du Département dans le cadre du projet EVAS ;

- APPROUVE la prise en charge des frais inhérents à la participation des partenaires français aux déplacements en Bulgarie et en Suède qui ne seraient pas couverts par la subvention Erasmus+, sur le budget de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse ;

- APPROUVE la prise en charge des frais inhérents à l'accueil des délégations bulgares et suédoises du 5 au 11 décembre 2021 qui ne seraient pas couverts par la subvention Erasmus+, sur le budget de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse ;



- APPROUVE la prise en charge des frais inhérents à la conception du kit d'éducation à la vie sexuelle et affective pour les jeunes de 11 à 15 ans, ainsi que sa traduction en Anglais, Bulgare et Suédois, sur le budget de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse ;
- PLAFONNE l'ensemble de ces dépenses à 30 000 euros ;
- AUTORISE l'apposition des logos du Département et d'Erasmus + sur tout document de communication relatif à ces projets.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.